

### **Ce soir, le conseil déposera publiquement deux rapports :**

1. Étude et planification stratégique du Pôle récréotouristique Chelsea, Wakefield et le parc de la Gatineau
2. Étude de faisabilité pour un sentier communautaire le long du corridor ferroviaire

Ces deux rapports seront disponibles sur le site Internet municipal après la séance de ce soir, et des sessions d'information auront lieu afin de les présenter aux résidents :

1. 11 mai – Étude et planification stratégique du Pôle récréotouristique Chelsea, Wakefield et le parc de la Gatineau
2. 25 mai – Étude de faisabilité pour un sentier communautaire le long du corridor ferroviaire

Bien qu'il s'agisse d'outils importants, veuillez noter que ces rapports ne sont qu'une partie de l'information qui sera prise en compte par le conseil au cours de l'étape de faisabilité. La réception de rétroaction de la part des résidents est essentielle pour le conseil avant de décider de la mise en place de l'une ou l'autre des études.

\*\*\*\*

### **Étude de faisabilité pour un sentier communautaire le long du corridor ferroviaire**

Depuis dix ans (2005), le corridor ferroviaire est utilisé pour la pratique du ski de fond, de la raquette et de la marche.

En 2014, le conseil a adopté un plan directeur pour le transport actif qui identifie les possibilités de transformer le corridor ferroviaire en un sentier multi-usage non-motorisé.

Compte tenu de ceci et considérant les dommages causés au corridor ferroviaire lors des fortes pluies de juin 2011, le conseil a débuté à discuter les possibilités d'usages alternatifs pour le corridor ferroviaire.

Puisque la CCFO n'a pas rempli les conditions du bail en ce qui concerne l'entretien, la CCFO a demandé à la Municipalité de mettre un terme au bail. Le corridor ferroviaire, dans sa condition actuelle, nécessite le remplacement de ponceaux et des réparations, indépendamment de la décision de procéder à un sentier ou non.

Le conseil a demandé aux employés municipaux de recueillir de l'information sur la possibilité de développer un sentier de 20 km multi-usage et non motorisé sur le corridor existant, avec une surface de pierre concassée, qui s'étendrait de la limite nord de Chelsea à Loretta Loop (sans lien à la ville de Gatineau).

Les employés ont ainsi déterminé que de l'information détaillée sur les coûts, la stabilité du sol, l'impact environnemental et sur les inquiétudes serait nécessaires.

Basé sur ces discussions, le conseil a décidé :

- de mettre un terme au bail de la CCFO
- d'établir un comité ad hoc
- de procéder avec une étude de faisabilité
- De consulter les résidents et de leur fournir de l'information

Avec le dépôt du rapport ce soir, le conseil se réjouit de fournir de l'information aux résidents sur les aspects financiers, techniques et réglementaires de la possibilité de développer un sentier communautaire sur le corridor ferroviaire.

\*\*\*\*

- 1) L'étude de faisabilité identifie trois secteurs (A, B, C), le secteur C liant Chelsea à la ville de Gatineau. Le rapport ainsi que le comité ad hoc ne recommandent pas de développer ce secteur. Le sentier communautaire demeurerait dans les limites de Chelsea, et ne connecterait pas avec Gatineau.
- 2) Sur la base des coûts estimés dans cette étude, le conseil envisagera probablement une approche progressive ou par étapes qui répartira le coût des études complémentaires, (et le travail si le conseil devait décider de construire un sentier communautaire) sur quelques années.

Le conseil a proposé de commencer la première phase du projet en 2016 et a donc inclus 400 000 \$ dans son plan d'investissement triennal (PTI). Sur la base d'un premier examen de cette étude, cette dépense pourrait n'être réalisée qu'en 2017.

Notez que toutes les dépenses nécessiteront un vote du conseil afin d'être effectuées.

3) Le conseil est attentif aux préoccupations qui ont été soulevées récemment à l'égard de la vie privée, le stationnement, l'accès pour véhicules d'urgence, la sécurité, l'accès à la rivière, la circulation, l'environnement, le bruit, etc. Les résultats de l'étude environnementale de niveau un indiqueront si une étude environnementale de niveau deux est nécessaire. À ce moment, une étude sera réalisée afin d'évaluer l'impact social des résidents qui vivent le long de la voie ferrée (384 maisons), et ceci avant que d'autres décisions ne soient prises.

Le Conseil vous encourage à visiter le site Internet municipal afin de consulter :

- Les décisions du conseil, par résolution et dans les procès-verbaux;
- L'étude de faisabilité avec un résumé exécutif;
- Les recommandations du comité ad hoc;
- Une foire aux questions.

De l'information complémentaire sera ajoutée lorsqu'elle sera disponible.

\*\*\*\*

Le conseil approche cette décision avec un esprit ouvert dans un processus participatif :

- En premier lieu, l'identification de la possibilité de transformer le corridor ferroviaire en un sentier communautaire;
- Deuxièmement, l'obtention d'informations à partir d'études, en consultation avec les résidents lors de la phase de faisabilité ;
- Troisièmement, sur la base de ces informations et des consultations, en décidant de mettre en œuvre le projet, ou non.

Le conseil est déterminé à collaborer avec tous les résidents à prendre la meilleure décision pour notre communauté.

\*\*\*\*

En guise de dernière remarque : Une séance d'information est prévue pour présenter les résidents avec une mise à jour de la situation financière de la municipalité, y compris l'état de la dette (basé sur le rapport de Raymond Chabot Grant Thornton, d'abord présenté en 2014).

Cette présentation est prévue pour Septembre 2016, l'information financière sur le projet d'infrastructure Centre -Village sera finalisée également.

## **Résultats de l'étude de faisabilité**

Trois secteurs sont identifiés :

- A- Chemin Mill à la limite nord (17.15 km)
- B- Loretta Loop au chemin Mill (3.4 km)
- C- limite sud à Loretta Loop (1.5)

Deux options sont présentés :

- 1- Sentier communautaire multi-usage : non standardisé; empreinte actuelle (2.44m)
- 2- Sentier multi-usage standardisé aux standards de la province de Québec (3.5m)

\*\* La seconde option, “haut de gamme” du sentier coûtant 8, 5 millions \$ n'étant pas abordable, elle n'est pas recommandée.

\*\* La première option, un sentier de 20 km à usages multiples, non motorisé, sur le corridor existant, avec une surface de pierres concassées, allant de la limite nord de Chelsea à Loretta Loop (sans lien vers Gatineau), coûterait 3,6 millions \$ si toutes les études environnementales s'avèrent nécessaires.

### **La conclusion est de procéder avec les études environnementales et de sol.**

Avant de prendre toute décision, le conseil a besoin d'information avec une étude environnementale de niveau un (30 000 \$), afin de déterminer si des études de niveau deux sont nécessaires.

Cette étude environnementale de niveau un est nécessaire – indépendamment de si un sentier est construit ou non – car le rapport identifiera si des réparations ou des remplacements de ponceaux sont nécessaires. L'accord du ministère est nécessaire afin d'entreprendre tout travaux.

La Municipalité explore d'autres possibilités de financement,, et a été informée que des subventions sont disponibles pour une étude environnementale de niveau deux, une fois que les résultats de l'étude de niveau un sont connus.

Note: Si un règlement d'emprunt être adopté en 2017 (pour d'autres études), le coût pour le contribuable apparaîtrait en 2018... lorsque les niveaux d'endettement commenceront à diminuer en raison de l'augmentation des revenus de nouvelles maisons dans le Centre-Village.

## **Recommandations du comité ad hoc :**

1- Que le conseil adopte deux principes directeurs qui guideront ce projet : de respecter l'environnement et de minimiser les conséquences négatives auprès des propriétés limitrophes

Le comité recommande au conseil d'aller de l'avant et compléter les études environnementales et géotechniques (A, B et C);

Si les études environnementales le permettent le comité recommande au conseil de procéder avec les travaux des secteurs A + B, et non C;

Procéder avec l'option 1; pas l'option 2.

2- Design: sentier communautaire non motorisé, avec de la pierre concassée.

3- Sécurité : passage piétonnier à la Route 105, arrêts où nécessaire, patrouille de sécurité bénévoles;

4- Signalisation : code d'éthique, non motorisé, poubelles, chiens, bruit, stationnement, points d'accès;

5- Stationnement : sur les chemins et terrains municipaux, avec une signalisation adéquate;

6- Installations sanitaires : En étudier la possibilité (après une période d'essai);

7- Accès à la rivière : Étudier la possibilité d'au minimum un accès à la rivière;

8- Entretien municipal: prioriser la stabilisation et le drainage, planifier pour un Entretien régulier, fournir des poubelles résistantes aux animaux;

9- Financement : Créer un comité pour planifier le financement et pour explorer toutes les sources de financement.

## **Le comité ad hoc recommande:**

- De procéder à l'exploration de la transformation du corridor ferroviaire en un sentier communautaire multi-usage, non motorisé, sur le corridor existant de la limite nord jusqu'à Loretta boucle (Option 1)

- De procéder à des consultations publiques dès que possible;

- Mettre en place un comité chargé de rechercher des fonds pour réduire les coûts pour la municipalité.

\*\*\*\*\*

Le conseil vous encourage à:

- Consulter le site web (informations seront disponibles à la bibliothèque)

- Parler avec/écrire à votre conseiller

- Envoyer vos commentaires et questions à [info@chelsea.ca](mailto:info@chelsea.ca)

- Assister à la séance d'information le 25 mai au Centre Meredith

- Participer aux consultations (à déterminer en juin)